

Les SAMEDIS 23 JANVIER et 13 MARS au matin
à la déchèterie de Jouarre

Le VENDREDI 12 FÉVRIER au matin
à la déchèterie d'Ocquerre

OPÉRATION COLLECTE D'AMIANTE

Canalisations et tôles ondulées **uniquement**
1^{er} trimestre 2021

OFFRE RÉSERVÉE AUX PARTICULIERS
DU TERRITOIRE DU SMITOM DU NORD SEINE-ET-MARNE
NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

PRÉ-INSCRIPTION OBLIGATOIRE
au plus tard 10 jours avant le jour de la collecte

Comment procéder ?

- 1** Je m'inscris par téléphone ou sur le site internet du SMITOM et communique les éléments demandés (voir au verso du présent document).
- 2** Je récupère durant la semaine précédant la collecte, le nombre de sacs prévu lors de mon inscription à la déchèterie la plus proche de mon domicile en présentant au gardien le courrier de confirmation d'inscription et un justificatif de domicile.
- 3** Je me présente le jour de la collecte avec les sacs fournis par le SMITOM fermés à l'heure définie en possession de la lettre de confirmation d'inscription, de ma carte d'accès en déchèterie et d'un justificatif de domicile.

Je prévois le nombre d'accompagnants nécessaire pour porter le ou les sacs.
Les agents d'accueil présents lors de la collecte ont pour mission uniquement d'organiser et de contrôler le bon déroulement des opérations.

ATTENTION

Tout dépôt sans inscription ou en dehors du rendez-vous fixé sera refusé. L'amiante non conditionné ou non présenté dans un emballage réglementaire remis par le SMITOM sera également refusé.



Pus d'informations :

01.60.44.40.03 • www.smitom-nord77.fr

Pour permettre le bon déroulement du service, nous vous demandons de bien vouloir suivre les recommandations suivantes

PRISE DE RENDEZ-VOUS préalable.

Lors de votre inscription, il vous sera demandé de préciser :

- Votre identité
- Vos coordonnées
- Votre n° de carte d'accès en déchèterie
- Une estimation de la quantité d'amiante à éliminer
- La dimension des plaques d'amiantes à déposer

Nous vous rappelons que si vous ne possédez pas de carte d'accès en déchèterie, cette dernière est gratuite et peut être demandée en ligne sur le site du SMITOM - rubrique : les déchèteries.

DÉCHETS ACCEPTÉS ET DÉPÔTS précisions

- Les plaques d'amiante liées prises en charge ne pourront excéder trois mètres de long.
 - Le volume maximal par dépôt est fixé à 10 plaques ou l'équivalent d'1 m³.
 - Tout sac non utilisé devra être retourné au SMITOM le jour de la collecte.
 - Les sacs d'emballage fournis par le SMITOM ne devront contenir que des déchets d'amiante. **Tout mélange sera refusé.**
 - En aucun cas, il ne sera possible d'emballer les déchets contenant de l'amiante le jour de la collecte sur la déchèterie.
- Les agents qui réceptionnent l'amiante sont en droit de refuser tout vidage ne respectant pas une des recommandations listées dans ce document.

En savoir + :

Tout savoir sur l'amiante pour mieux s'en protéger : amiante.inrs.fr

SMITOM du Nord Seine-et-Marne - 14 rue de la Croix Gillet - 77122 Monthyon
Tél. : 01.60.44.40.03 - contact@smitom-nord77.fr - www.smitom-nord77.fr